

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 1.1**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

MODALITES DE TAXE DE SEJOUR

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2333-26 et suivants, L.2333-33 et L.2333-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (quatre abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

↵ fixe, à compter du 1^{er} janvier 2021, le barème ci-dessous et fixe à 5 % le taux à appliquer aux hébergements non classés ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (*il est précisé que la taxe départementale additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour communale déterminée ci-dessous*),

Envoyé en préfecture le 23/09/2020

Reçu en préfecture le 23/09/2020

Affiché le

ID : 029-212900583-20200922-2020092211-DE

Catégories d'Hébergements		Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif Riviera Bretonne
1	Palaces	0,70 €	4,20 €	3,00 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,50 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,11 €
4	Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,85 €
5	Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,70 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,60 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0,60 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance et autres	0,20 €		0,20 € et au forfait pour La Forêt-Fouesnant

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 1.2**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

CESSION D'UNE BALAYEUSE A LA CCPF

La ville a fait l'acquisition en 2013 d'une balayeuse de marque AZURA qui s'est avérée peu adaptée au besoin et très coûteuse en entretien. La CCPF s'est portée acquéreur pour la somme de 8 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (quatre contre: Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

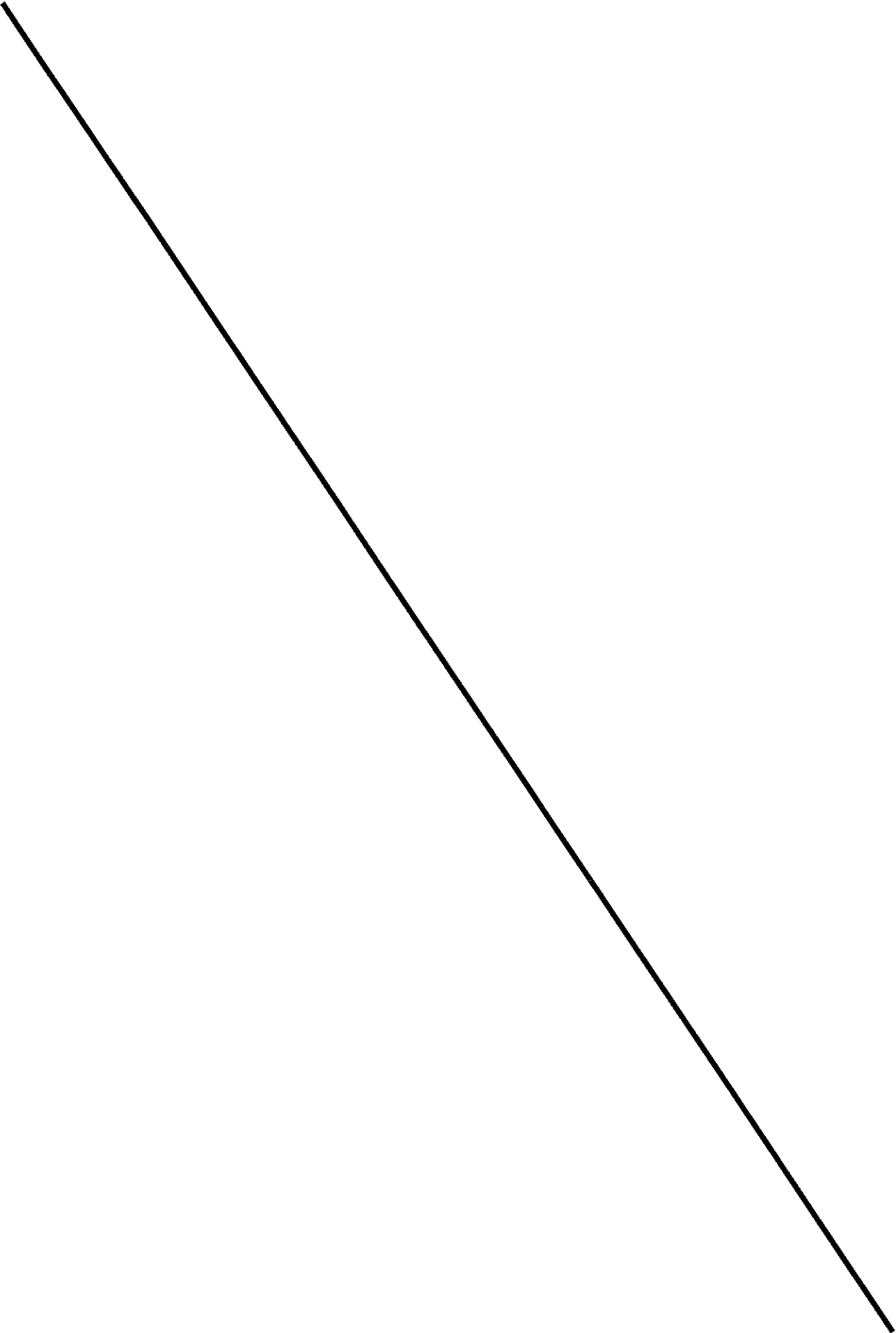
- ✎ Emet un avis favorable à la cession de la balayeuse à la CCPF au prix de 8 000 € (huit mille euros),
- ✎ Autorise l'intégration du prix de cession au budget 2020 de la commune par décision modificative,
- ✎ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 23/09/2020
Reçu en préfecture le 23/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-2020092212-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 1.3**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget primitif de la commune voté en juin 2020 nécessite quelques transferts de crédits entre chapitres en section de fonctionnement et de transferts entre opérations en section d'investissement, ainsi que l'intégration d'opérations d'ordre. Un crédit complémentaire est intégré, ainsi qu'une cession de bien. La décision modificative s'élève au total à 49 780 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de la commune voté le 15 juin 2020,

Vu le projet de décision modificative n° 1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (quatre abstentions Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget général de la commune ;

☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF

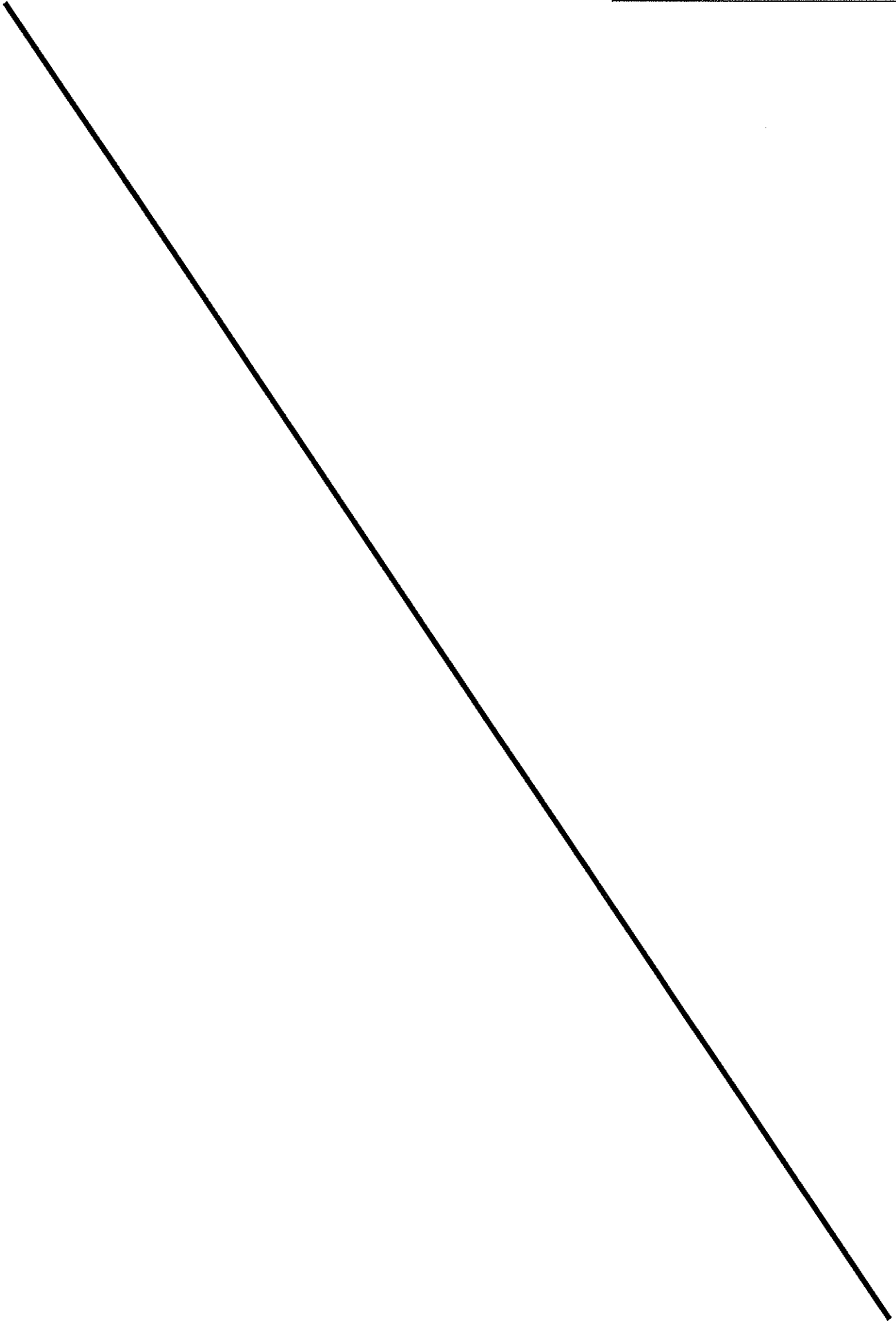


Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 029-212900583-20200922-2020092213-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 2.1**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, , Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA
GESTION DES 2 CIRCUITS VTT « VALLEE DE L'ODET – QUIMPER »**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 définissant le partenariat pour la gestion de la base VTT « Vallée de l'Odét – Quimper » et la convention correspondante entre la commune de Fouesnant et Quimper Bretagne Occidentale,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ☞ approuve le renouvellement de la convention à intervenir entre la commune de Fouesnant et Quimper Bretagne Occidentale, relative au rôle de chacun des partenaires pour assurer la pérennité des boucles de la base VTT « Vallée de l'Odét – Quimper » sur le territoire du SCOT de l'Odét,
- ☞ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF

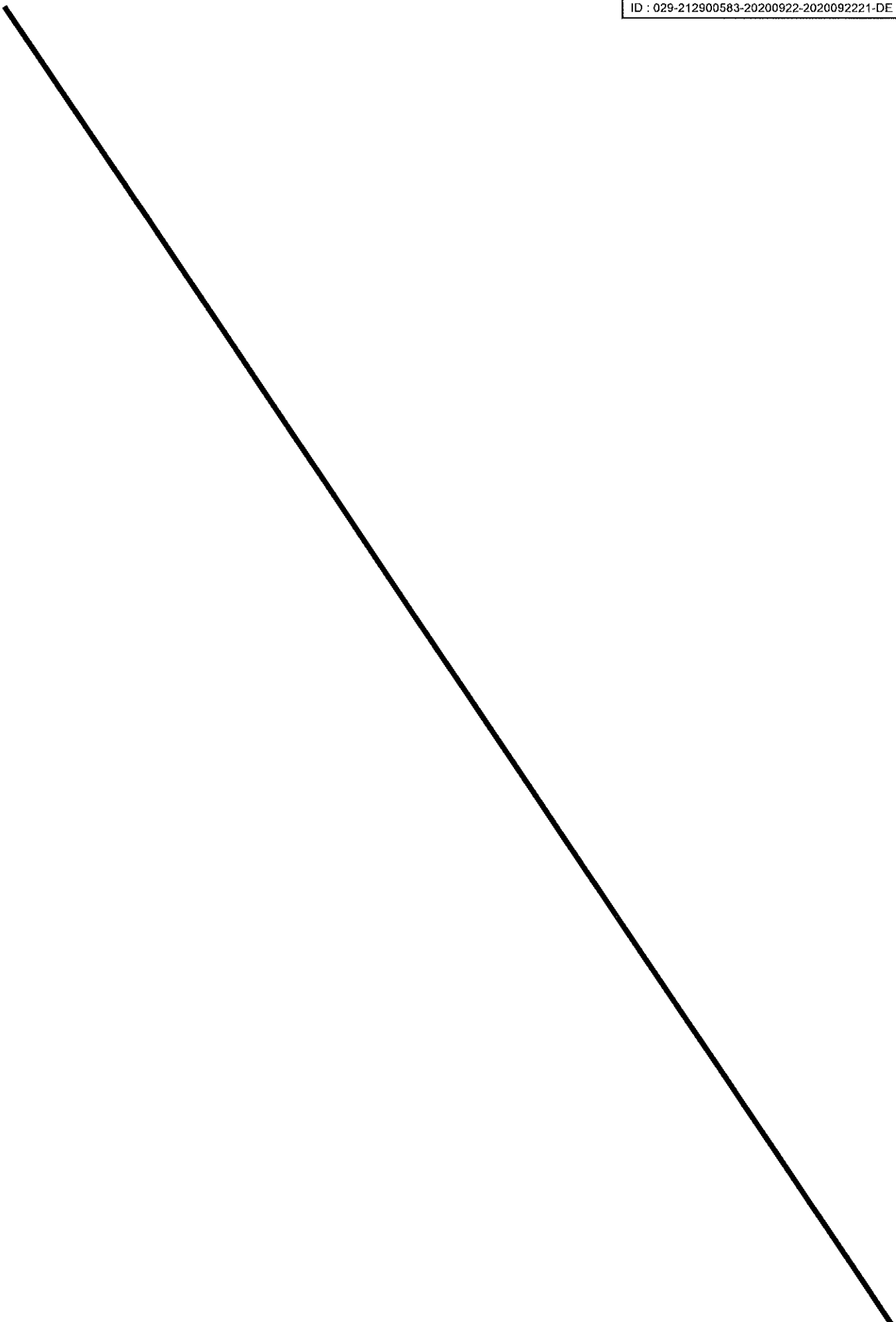


Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 029-212900583-20200922-2020092221-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 9.1**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, , Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Héléne DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

Règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 1992-276 du 6 février 1992,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

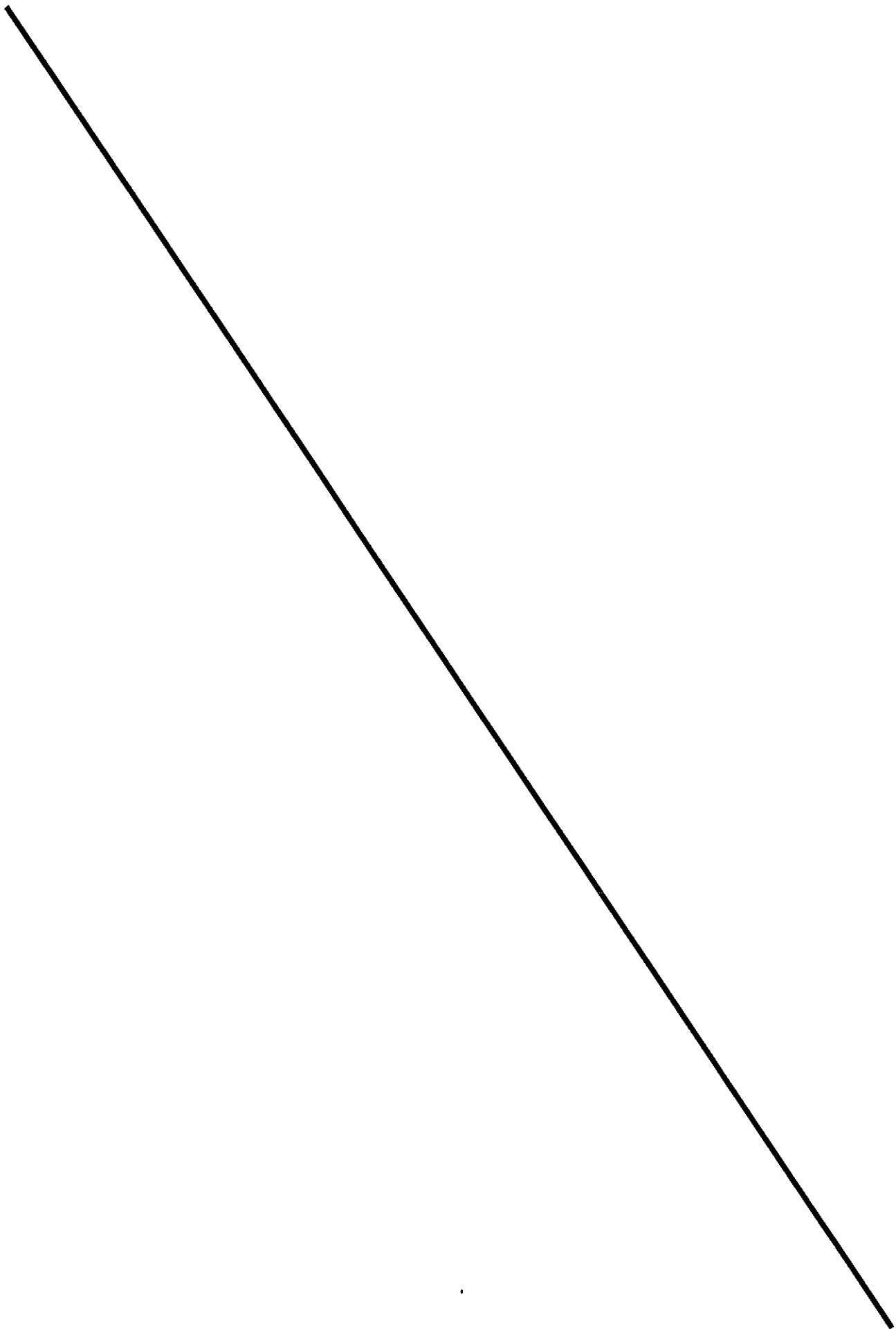
Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre: Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

☞ adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-2020092291-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 9.2**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

**NOTIFICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTROLE DES
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE FOUESNANT-LES
GLENAN PORTANT SUR LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES ALGUES
VERTES.**

Le Conseil Municipal,

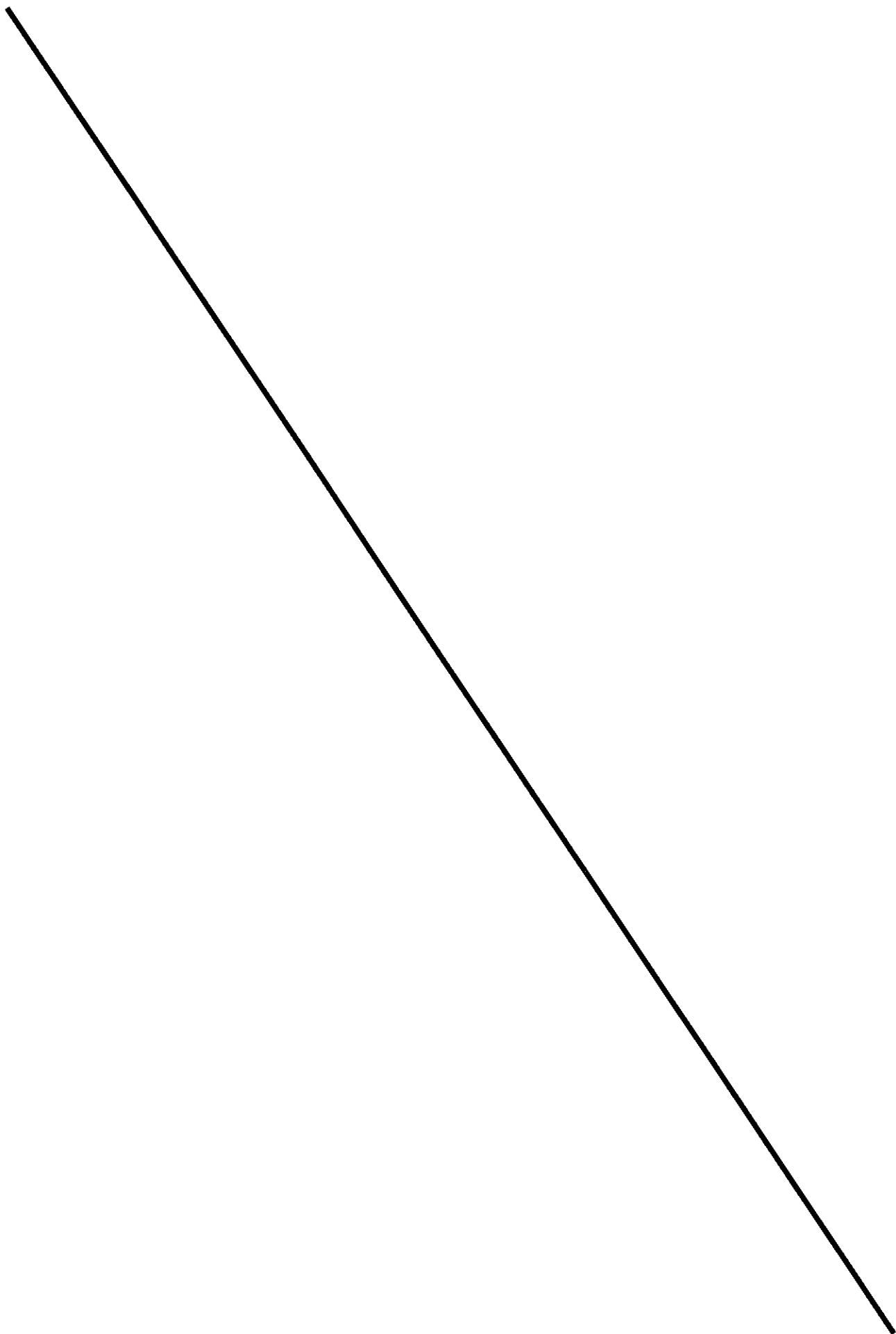
Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la commune de Fouesnant-les Glénan concernant les exercices 2011 et suivants pour le ramassage et le transport des algues vertes, annexé à la présente délibération.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-2020092292-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 9.3**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

Modification des statuts de la CCPF

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Vu le compte rendu du Conseil communautaire du 3 septembre 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

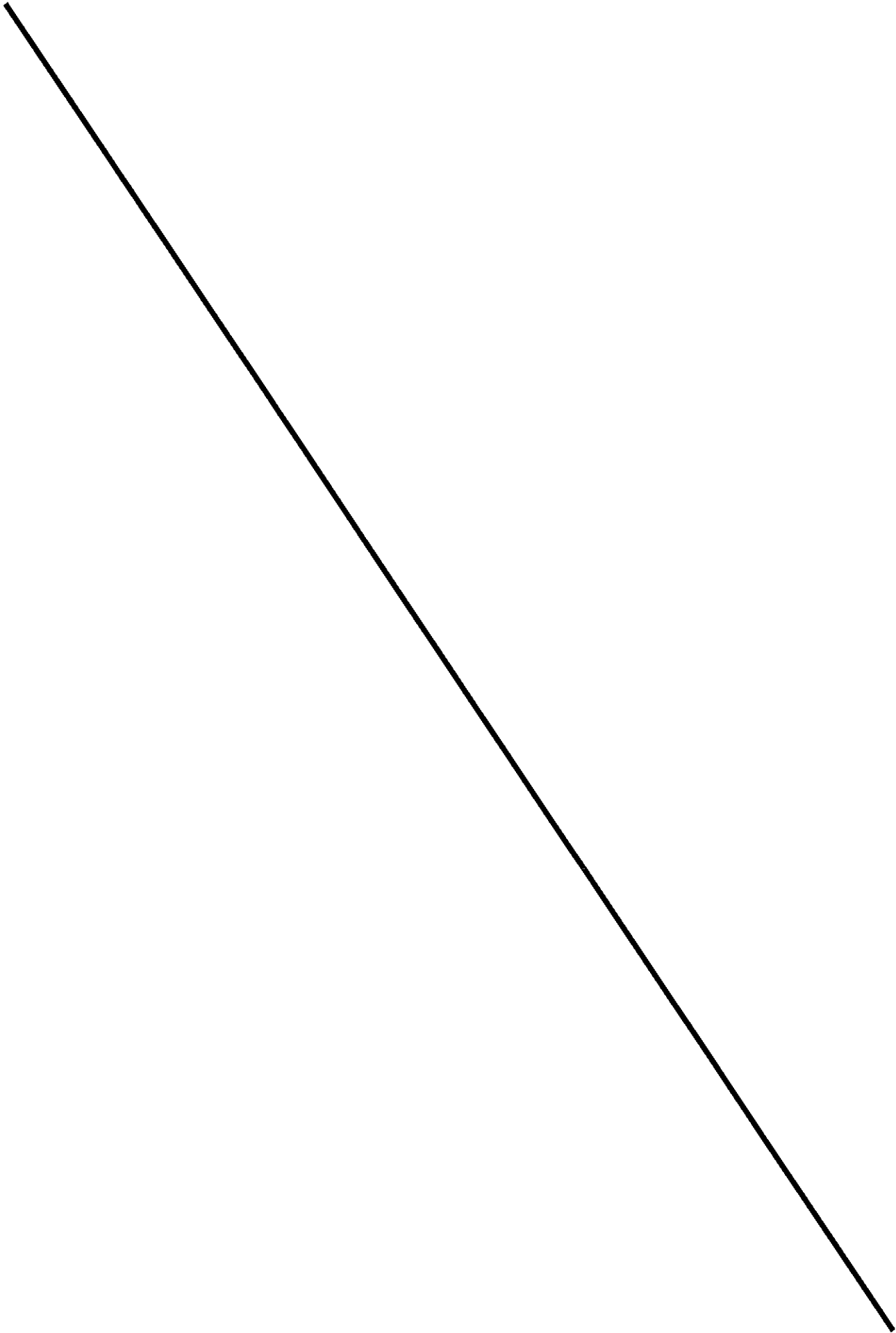
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais qui n'entraîne aucune compétence nouvelle pour la CCPF. Il s'agit essentiellement d'une mise en conformité en lien avec le code général des collectivités locales et notamment l'article L5214-16, mais également par rapport à la répartition des sièges et la composition du Bureau. D'autre part, les articles concernant les dispositions financières ont été simplifiés.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-2020092293-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 9.4**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

**FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2020 –
REPARTITION (FPIC)**

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Vu le compte rendu du Conseil communautaire du 3 septembre 2020,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (quatre contre: Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Michelle LOLLIER et Christian TABORET)

☞ approuve la répartition proposée par la Conseil Communautaire du 3 septembre 2020. Comme les années précédentes, le Conseil Communautaire a décidé dans sa séance du 3 septembre 2020 de ne pas retenir la répartition du droit commun et de répartir le prélèvement du FPIC pour l'année 2020 comme suit :

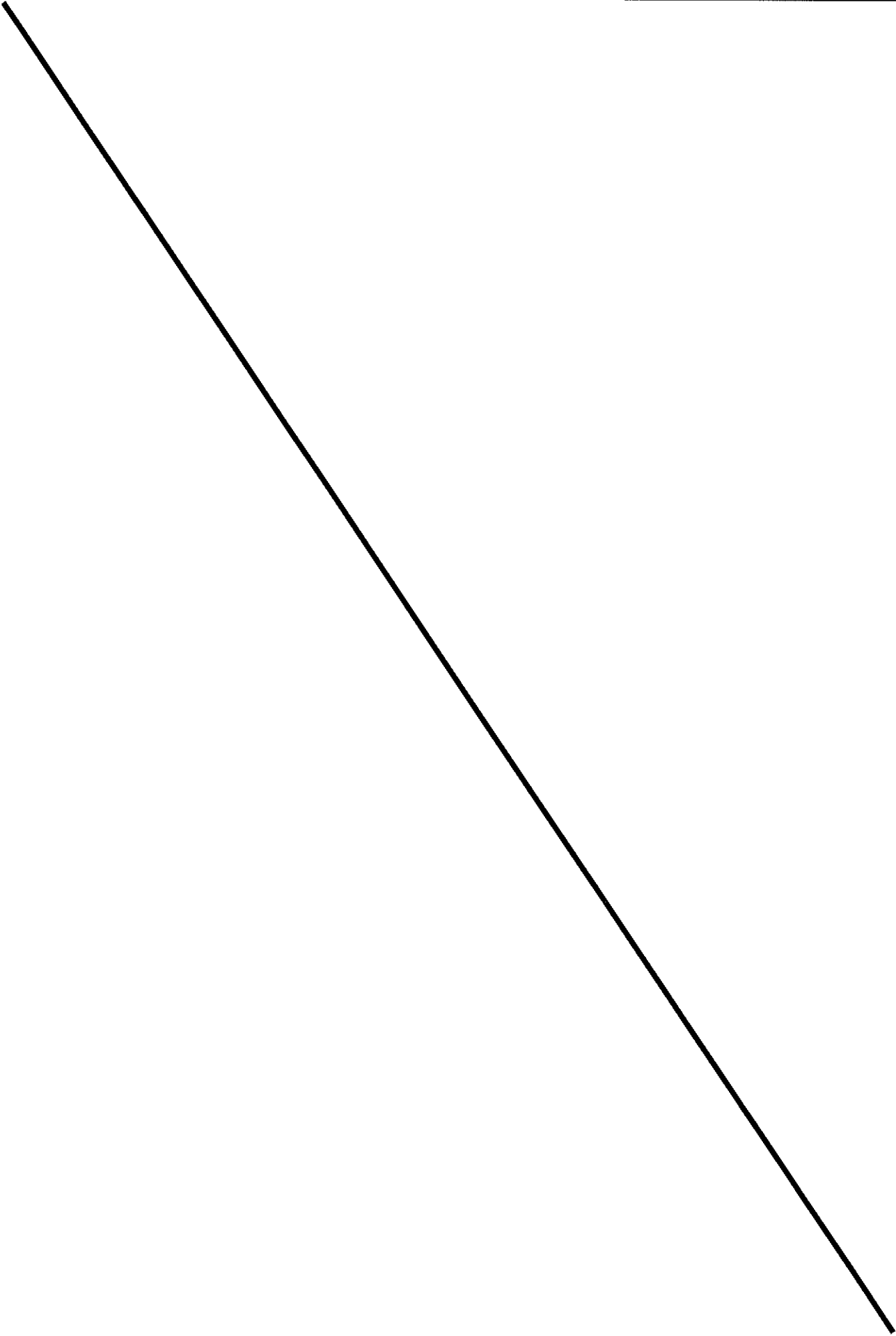
- 75 % à la charge de la CCPF,
- 25 % répartis entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants (population totale prise en compte).

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-2020092294-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
N° 9.5**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, , Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, , Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 8 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ approuve la proposition du Maire de modifier le tableau des emplois au vu des besoins de la collectivité

☞ approuve la création de :

Au tableau des emplois permanents

- Un emploi de professeur de guitare (classique et électrique) à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires et la suppression de l'emploi créé à temps complet.

- Un emploi de professeur de guitare classique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires et la suppression de l'emploi créé à temps non complet 6 heures hebdomadaires,
- Un emploi de professeur de saxophone à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires et la suppression de l'emploi créé à temps non complet 6h25.
- Un emploi de professeur de synthétiseur à temps non complet à raison de 2h50 hebdomadaires et la suppression de l'emploi créé à temps non complet 3h40,
- Un emploi de professeur de violoncelle à temps non complet à raison de 6h05 et la suppression de l'emploi créé à 7h05,
- Un emploi de professeur d'accordéon diatonique à temps non complet à raison de 11h hebdomadaires et la suppression de l'emploi créé à 12h05,
- Un emploi de professeur de batterie à temps non complet à raison de 14 heures et la suppression de l'emploi créé à 18h.

Au tableau des emplois non permanents

- Un emploi de professeur de violon/alto à temps non complet à raison de 2h30 hebdomadaires,
 - Un emploi de professeur de piano à temps non complet à raison de 4h10 et la suppression de l'emploi créé à 5h00 hebdomadaires.
- ↳ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,
- ↳ autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur ces emplois à défaut de candidatures de fonctionnaires,
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
INFORMATION N° 1.A**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNALT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU JEUDI 9 JUILLET 2020 AU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020)

Le Conseil Municipal,

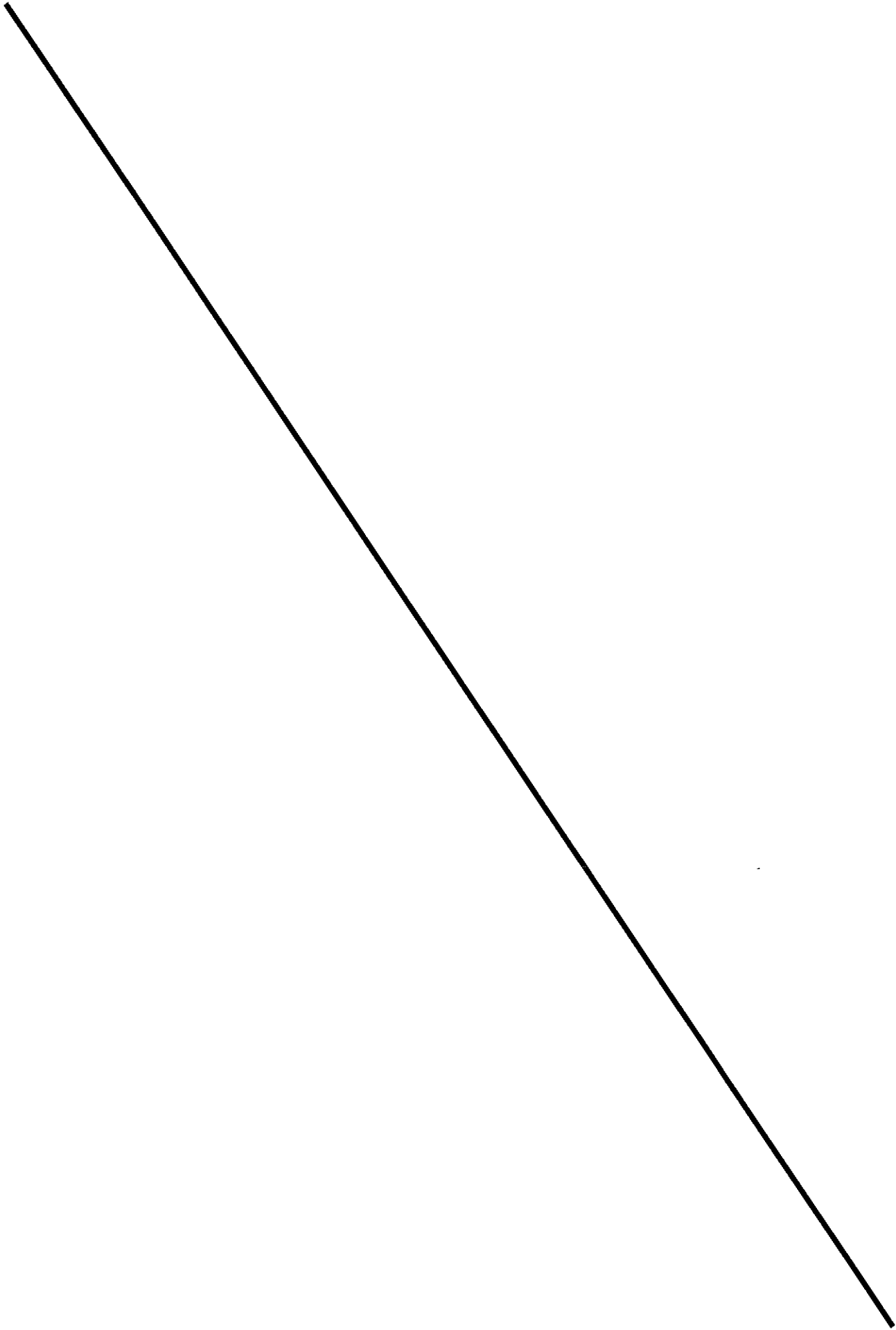
Vu la présentation du rapporteur :

- ☞ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du jeudi 9 juillet 2020 lundi 7 septembre 2020.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 029-212900583-20200922-20200922INFO1A-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
INFORMATION N° 1.B**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF

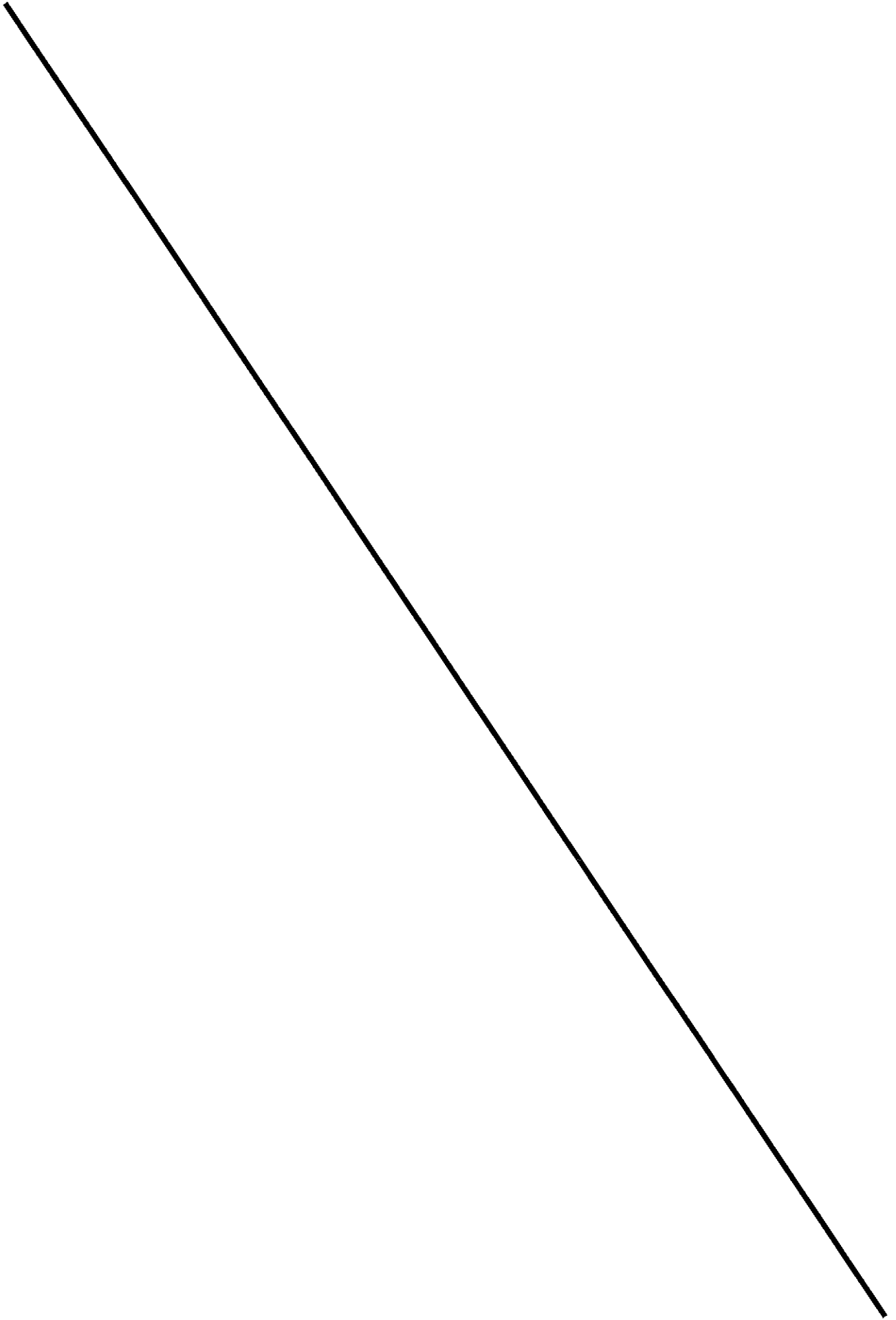


Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 029-212900583-20200922-20200922!INFO1B-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
INFORMATION N° 1.D**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux dépenses imprévues en investissement (45 000 K€).

Fouesnant, le 22 septembre 2020

Le Maire,
Roger LE GOFF

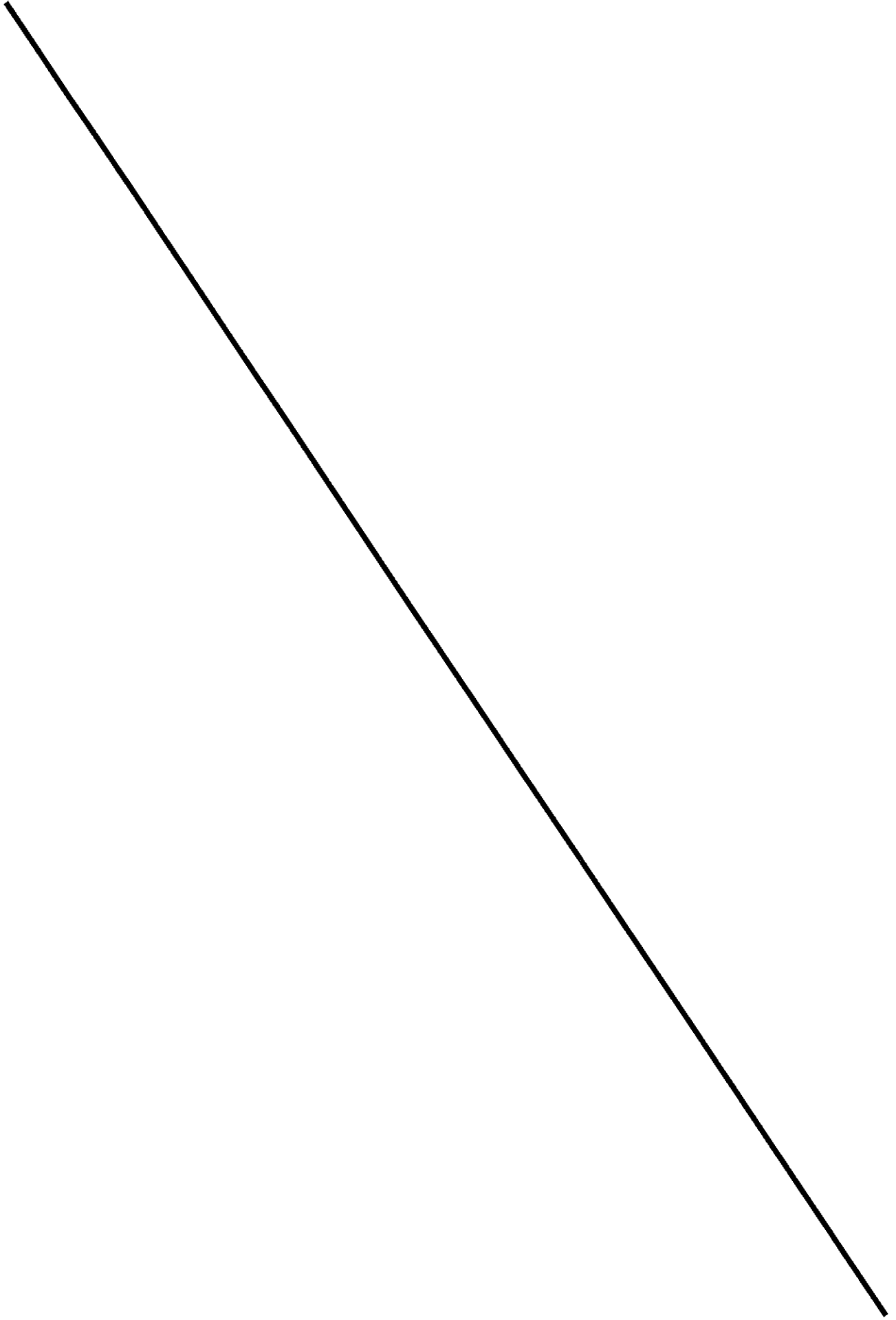


Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 029-212900583-20200922-20200922INFO1D-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020
INFORMATION N° 1.C**

L'an deux mille vingt, le 22 septembre 2020, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h04, s'est terminée à 21h57.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Mr LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, Mr CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, Mr CORNEC, Mr DENIEL, Mr ESNALT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, Mr KALITA, Mme LE BORGNE, Mr LE CAIN, Mme LE GOARDET, Mr MERRIEN A, Mr MERRIEN B, Mr MERRIEN JN, Mr SIMON, Mr SMIS, Mme TABARLY, Mr TABORET.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Francis TOUCHARD	à	M. Gildas CORNEC
M. Paul de MONTECLER	à	Mme Cécile TABARLY
Mme Anne FREDOU	à	Mme Cindy BACCON
Mme Raphaële POTIER	à	Mme Laure CARAMARO
Mme Gaëlle JOSSET	à	M. Bruno MERRIEN
Mme Michelle LOLLIER	à	Mme Annie GLOAGUEN
Mme Hélène DE KERDREL	à	Mme Liliane COQUIL

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 22 septembre 2020
Le Maire,
Roger LE GOFF



